



## enfant "indésirable" à l'étranger

Par **leox666**, le **12/07/2011** à **16:38**

Bonjour,

Mon problème est :

J'ai eu une aventure avec une fille russe, elle est enceinte et devrait accoucher le mois prochain (août 2011).

Je suis français, elle est russe et devrait donner naissance en Russie (Sibérie).

Je suis célibataire, pilote de ligne... et j'aimerais protéger mon patrimoine et donc ne pas reconnaître l'enfant.

Aujourd'hui, ma question est simple : la naissance du bébé, que va-t-elle impliquer en terme de :

- nationalité (pour le bébé et la mère)
- obligations financières (pension alimentaire, obligation de subvenir à leurs besoins...)
- d'autres risques (procédure de reconnaissance, d'obtention de la nationalité française...)?

En vous remerciant d'avance de votre aide.

Par **Domil**, le **12/07/2011** à **16:44**

Si elle vous attaque en établissement judiciaire de filiation et qu'elle gagne

- l'enfant sera Français
- il sera votre héritier réservataire au même titre que n'importe quel enfant que vous aurez ou avez.
- vous aurez tous les droits et devoirs d'un père

La France ne fait plus aucune différence sur la filiation selon la situation des parents (mariage, concubinage, relation d'un soir, adultère etc.)

PS : et faites vos analyses SIDA, hépatite B, syphilis, puisque vous couchez avec n'importe qui sans préservatif

Par **Claralea**, le **12/07/2011** à **16:46**

[citation]Je suis célibataire, pilote de ligne... et j'aimerais protéger mon patrimoine [/citation]

La prochaine fois, protégez vous tout court !

Par **leox666**, le **12/07/2011** à **17:01**

merci de vos conseils.

je suis resté avec elle, pendant un an. Ce qu'elle voulait :

- se marier pour avoir la nationalité française
- avoir un passeport pour l'europe
- un enfant était la clef de tout

Je lui ai toujours affiché mon refus pour l'enfant et le mariage, car mon métier était/est toujours instable pour l'instant par rapport aux missions effectuées (donc ce n'était pas le moment).

Quand on s'est séparé, seul le package (enfant, mariage, passeport) l'intéressait puisqu'elle n'a jamais cessé de me les demander.

Beaucoup de gens m'ont dit que je m'étais fait avoir... :-)

Par **Domil**, le **12/07/2011** à **17:55**

Oui, ça semble évident, mais il reste qu'il va y avoir un enfant, qui lui, n'a pas demandé à naître, et qui ne doit pas être puni pour les fautes de sa mère.

Par **leox666**, le **12/07/2011** à **18:15**

mais alors qu'est ce que vous me conseillez :

- un arrangement à l'amiable où je lui donne un certain montant fixé entre nous
- de jouer un coup de poker, en rejetant le tout et on verra bien
- de donner mon nom au petit (et donc de le reconnaître) et de laisser la mère se débrouiller
- ou autres... ??

Parfois, on se trouve dans des situations inconnues et l'aide (ou la vision) de personnes extérieures (expérimentées ou non) peut être très utile.

Elle (la mère) comme moi avons nos parts de responsabilités. Et vous avez souligné, tout justement, que le petit, lui, il a rien demandé. Et c'est à lui que je pense.

Mon idée (de ne pas reconnaître l'enfant) n'est pas purement matérielle, mais elle pourrait donner la chance à un futur père (qu'elle rencontrera dans le futur) : de le grandir, de lui

donner son nom et de lui donner donc l'affection que je ne me sens pas lui donner.

Qu'en pensez-vous ?

Par **Domil**, le **12/07/2011 à 18:29**

[citation]- un arrangement à l'amiable où je lui donne un certain montant fixé entre nous[/citation] aucune valeur, elle pourra prendre l'argent et ensuite vous attaquer en justice

Puisque vous y allez souvent il faut aussi aller voir un avocat pour connaître la loi russe

[citation]Mon idée (de ne pas reconnaître l'enfant) n'est pas purement matérielle, mais elle pourrait donner la chance à un futur père (qu'elle rencontrera dans le futur) : de le grandir, de lui donner son nom et de lui donner donc l'affection que je ne me sens pas lui donner.  
[/citation] ça c'est un prétexte que vous vous donnez, pour tenter de vous donner bonne conscience car vous pouvez reconnaître l'enfant et ensuite consentir à l'adoption par le mari de la mère.

Vous avez averti vos parents qu'ils vont être grands-parents ? :)

Par **leox666**, le **12/07/2011 à 18:50**

[citation]Vous avez averti vos parents qu'ils vont être grands-parents ? :)[/citation]  
Oui et leur réaction n'est pas enthousiaste. Ils l'ont déjà rencontrée....et sentent le malaise de cette situation. Un film (un peu ressemblant...) qui est sympa à regarder : "les invités de mon père", c'est la situation inverse, mais ça se regarde.

[citation]Puisque vous y allez souvent il faut aussi aller voir un avocat pour connaître la loi russe [/citation]

Je vais y aller demain...Je voulais connaître, du côté français, ce qu'il était possible de faire, et finalement je suis pas déçu !! On verra si le côté russe est moins pire, mais ça ne changera pas la situation, puisqu'elle peut toujours tenter quelque chose en France.

Merci encore pour les conseils, maintenant je sais que je vais définitivement passer à la casserole !!

Par **Domil**, le **12/07/2011 à 18:53**

[citation]Je sais que je vais définitivement passer à la casserole !![/citation] vu son état actuel, c'est déjà fait, et pas qu'une seule fois en un an :)

Vous savez, le pire dans votre histoire, la chose qui risque de vous détruire, c'est que ce gosse vous allez l'aimer et si peu le voir (voire pas du tout). La justice russe n'est pas favorable au parent étranger quand l'autre est russe (très fort sentiment nationaliste, forte

xénophobie) et ça finit souvent par le parent étranger qui ne peut pas voir son enfant, ni même savoir où il est, si vous ne vous pliez pas à ses exigences.